

27 mar 2017 -17:15

Aide médicale urgente: meilleure identification des véhicules et du personnel pour plus de sécurité

BRUXELLES, 27/03/2017.- Maggie De Block, ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique, et ses huit collègues des entités fédérées uniformisent les caractéristiques extérieures du personnel et des services de l'aide médicale urgente ainsi que des véhicules du transport non urgent de patients couchés. Ils ont fixé les accords en la matière dans un protocole d'accord lors de la Conférence interministérielle d'aujourd'hui, 27 mars 2017.

L'uniformisation des caractéristiques externes permet aux services de sécurité de déterminer rapidement et clairement si les personnes et/ou les ambulances sur le terrain sont compétentes pour intervenir dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU). C'est important pour garantir la sécurité du personnel soignant, des victimes et d'autres citoyens présents en cas d'urgence.

Le protocole d'accord s'inscrit dans le cadre des mesures antiterroristes des autorités fédérales. À la suite des attentats de novembre 2015 à Paris, les services de secours de notre pays ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Un des points d'attention qui en est ressorti concernait le caractère reconnaissable des ambulances et du personnel de l'aide médicale urgente.

La ministre De Block et ses huit collègues ont donc fixé dans le protocole d'accord une série de caractéristiques extérieures pour les ambulances et les tenues d'intervention du personnel, et ce, aussi bien pour l'aide médicale urgente que pour le transport non urgent de patients couchés.

Résumé des caractéristiques extérieures

Ambulances

- Les ambulances de l'AMU et du transport non urgent de patients couchés seront recouvertes d'un autocollant qui diffèrera au niveau de la taille, de la couleur et de l'emplacement sur le véhicule.
- La couleur de base de l'AMU est le jaune, celle du transport non urgent de patients couchés le blanc.
- Seules les ambulances de l'aide médicale urgente pourront être munies d'une sirène et de gyrophares bleus.
- Une catégorie 'intermédiaire' sera créée pour les ambulances du transport non urgent qui effectuent parfois des missions urgentes. Ces ambulances pourront être munies de gyrophares et d'une sirène, mais ne pourront uniquement les enclencher dans le cadre d'une mission urgente.

- Un numéro d'identification unique sera apposé sur chaque véhicule.

Tenues d'intervention

- Les tenues d'intervention sont de couleur jaune et bleu émail.

- La couleur du logo 'Star of Life' apposé sur la tenue des services médicaux d'urgence est fixée comme suit : vert pour les infirmiers, rouge pour les médecins, argenté pour les ambulanciers et bleu pour les secouristes-ambulanciers.

Déploiement sur le terrain

La définition des caractéristiques extérieures sera également ancrée au niveau légal. Cela se fera au niveau fédéral pour l'aide médicale urgente et au niveau des entités fédérées pour le transport non urgent de patients couchés.

Le SPF Santé publique coordonne l'adaptation des ressources de l'aide médicale urgente : l'appel d'offres européen, les préparations sur le terrain et la planification des travaux relatifs à l'adaptation finale (visant un impact minimal sur le service). Un budget de 3,8 millions d'euros sera attribué par le gouvernement fédéral dans le cadre de cette mission, qui sera finalisée d'ici le début de l'année prochaine. Les services de transport non urgent de patients couchés ont cinq ans, dès l'adaptation des textes législatifs, pour faire les adaptations nécessaires.

Plus d'info ?

Tijs Ruyschaert, collaborateur en communication de la ministre De Block

Tel. : 0032 478 39 40 52 Mail : tijs.ruyschaert@minsoc.fed.be Twitter : @Maggie_DeBlock

La CIM Santé publique :

- Pour l'État fédéral : Maggie De Block, ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique.
- Pour la Communauté flamande et la Région flamande : Jo Vandeurzen, ministre du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille.

- Pour la Région wallonne : Maxime Prévot, vice-président du Gouvernement wallon et ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.
- Pour la Communauté française : Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Alda Gréoli, vice-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de la Culture et de l'Enfance.
- Pour la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale : Didier Gosuin et Guy Vanhengel, tous les deux membres du Collège réuni chargé de la Politique de la Santé, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, du Patrimoine et des Relations extérieures.
- Pour le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale : Cécile Jodogne, membre du Collège chargé de la politique de la Santé et de la Fonction publique
- Pour la Communauté germanophone : Antonios Antoniadis, ministre de la Communauté germanophone en charge de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be